

« a voulu, surtout pendant les temps de la reproduction, assurer la conservation du gibier. »

Par décret impérial, M. Duquesnoy, cultivateur à Tourcoing, a été nommé président de la Société de secours mutuels de Saint-Philippe.

Les militaires du premier Empire, faisant partie de la Société des décorés de la médaille de Sainte-Hélène, de l'arrondissement, feront célébrer, le mercredi 5 mai courant, à onze heures, à l'église Saint-Maurice, de Lille, une messe en commémoration de la mort de Napoléon Ier.

La musique d'un des régiments de la garnison, prêtera son concours à cette cérémonie.

D'après une note de M. Renou, un de nos plus compétents météorologistes, l'hiver qui vient de finir est le plus remarquable qu'on connaisse par l'élevation de sa température moyenne. Elle est de 6°65. Or, les trois hivers, les plus chauds du siècle étaient : ceux de 1822, 1828 et 1834, dont les températures moyennes étaient de : 6°0 et 6°26. Plus anciennement, on ne trouve que l'hiver de 1706, qui approche par sa température de celui de 1860. La basse température survenue en janvier est une analogie de plus entre cet hiver et l'hiver d'après.

Cet abaissement ne s'était pas produit durant les autres hivers chauds mentionnés ci-dessus. M. Renou fait remarquer que, depuis la grande perturbation de 1859 et de 1860, les années sont plus chaudes, plus claires et plus sèches, la pression barométrique plus élevée que d'habitude. Selon lui, ces anomalies ne peuvent manquer de trouver prochainement une compensation; l'avant-dernier hiver correspond bien à celui de 1827; le dernier à 1828; tout annonce donc que nous devons avoir, vers 1871, un grand hiver analogue à celui de 1829-30.

Avec le numéro d'aujourd'hui, nos abonnés recevront l'Indicateur des trains du Chemin de fer du Nord, pour le mois de mai. (Service d'été).

On ne cesse de signaler le danger que présentent les couvertures en chaume; en voici encore un regrettable exemple.

Samedi matin, vers huit heures, le feu s'est communiqué à la toiture d'une maison, occupée par un sieur Florin, tisserand, au lieu dit le Beau-Bouquet, commune de Mouvaux. En peu d'instants le bâtiment, de construction très-ancienne, fut envahi par les flammes. Une ferme contigue, également couverte en chaume, occupée par les sieurs Descamps frères et sœurs, prit feu presque aussitôt et fut aussi la proie de l'élément destructeur, à l'exception d'une grange séparée des autres bâtiments.

Une partie du mobilier et les bestiaux ont pu être sauvés. Les pertes sont approximativement évaluées, pour la maison Florin à 3,000 francs, et pour la ferme Descamps à 10,000 francs. Il n'y a rien d'assuré.

La cause de ce sinistre est attribuée au mauvais état de la cheminée de la maison Florin, par où le feu s'est communiqué à la toiture. Trois personnes ont été atteintes par les flammes en voulant sauver le mobilier; ce sont : Virginie Bourgeois, femme Florin, âgée de 55 ans, brûlée très grièvement et qui a reçu les derniers sacrements; Florin fils, âgé de 25 ans, et le sieur Ferdinand Vanternot, âgé de 35 ans, employé, qui ont eu les mains brûlées, mais dont l'état ne présente pas de gravité.

(Indicateur de Tourcoing).

Parmi les arrestations de ces jours derniers, on nous signale les suivantes :

Alph. Niquet, tisserand à Wasquehal, attentat à la pudeur ;  
Pierre Chantry, contravention à un arrêté d'expulsion ;  
Louis Calonne, voies de faits envers les agents de l'autorité.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 2 Mai 1869  
Sommes versées par 137 déposants, dont 29 nouveaux. fr. 24,272.00  
74 demandes en remboursement. 14,599.47  
Les opérations du mois de mai sont vivées par MM. Achille Wibaux et François Ernout, directeurs.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

#### FAITS DIVERS.

Nous avons parlé déjà plusieurs fois des traitements exorbitants et scandaleux que cumulent plusieurs grands fonctionnaires, et qui, pour certains d'entre eux, s'élevaient jusqu'à la somme énorme de 200 à 250,000 fr.

La modestie de la rétribution des instituteurs contraste d'une manière désolante avec cette exagération. A ce propos, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux une lettre écrite par un instituteur au journal l'Impartial dauphinois :

« J'ai commencé à tenir l'école à l'âge de 22 ans; je me suis marié à 25 ans; j'ai vingt et un ans de service et cinq enfants, dont l'aîné a treize ans. Je gagne 700 fr. par an, et sur cette somme on me retient 35 francs pour la caisse des retraites! Il me reste donc 665 fr. Je n'ai aucune fortune personnelle; ma femme n'en a guère plus que moi; elle ne peut rien gagner occupée qu'elle est à soigner ses enfants et à tenir son ménage. 665 fr. par an font 1 fr. 82 c. par jour. Ma mère, septuagénaire, est avec moi. Il me faut nourrir et entretenir huit personnes avec mes 36 sous par jour. A trois repas par jour, cela fait par tête et par repas un sou et demi. Comment joindre les deux bouts avec un revenu pareil? Aussi je me nourris de pain bis et de pommes de terre. La viande de boucherie est inconnue chez moi et le vin est banni de ma table.

« Que de fois, après m'être épuisé pendant tout le jour à faire la classe à mes cinquante élèves, j'aurais eu besoin de me reconforter avec un verre de vin dont il me faut me passer! Aussi je n'ai que vingt et un ans de services, et je suis à bout de forces! Pour avoir ma retraite il me faut encore dix-neuf ans! Je n'y arriverai jamais. Un artisan gagne 3 à 4 fr. par jour; un simple employé des chemins de fer, un homme d'équipe, gagne autant et plus qu'un instituteur.

« Il n'est donc pas de fonctions plus mal rétribuées, et il n'en est pas de plus pénibles; et tandis que dans d'autres fonctions mieux payées et moins fatigantes on n'exige que vingt-cinq ou trente ans de services pour la retraite, on exige des instituteurs quarante ans de services et soixante ans d'âge.

« Si on en diminuait un peu en haut pour en mettre en bas, ajoute l'Union de l'Ouest, ce serait, nous le croyons, plus juste, plus moral, plus conforme aux déclarations d'un gouvernement qui invoque à tout propos le suffrage universel et se vante d'être le seul qui ait véritablement aimé le peuple.

« M. le comte de Montagu, maire de Montpariac, qui a refusé de faire voter sa commune en faveur de M. Granier de Cassagnac, vient d'être destitué par M. le préfet du Gers. C'est ainsi que le Gouvernement entend respecter l'indépendance des maires.

« La section centrale du Sénat belge chargée d'examiner le projet de loi sur la suppression des jeux de spa s'est réunie sous la présidence de M. Moreau et a adopté le projet de loi avec quelques modifications.

« Le Journal d'Amiens rapporte que samedi un incendie a détruit la belle manufacture de coton de M. Alphonse Larozière, rue des Petits-Augustins. Quand virent les premiers secours, l'usine était déjà en feu; une pouille s'échappait échauffée dit-on, faute d'huile, avait grippé; la poussière de coton s'était allumée à son contact, et les étincelles alimentées par une quantité de matières inflammables, avaient en un instant propagé le désastre. C'est à peine si les ouvriers, après avoir essayé vainement de le conjurer, eurent le temps de s'échapper sains et saufs; ce fut une panique.

« C'est dans le retardage que le sinistre a pris naissance; il a gagné successivement les autres parties de la manufacture et a menacé très sérieusement d'autres établissements industriels voisins. Mais les secours, une fois organisés, ont admirablement fonctionné; on a préservé des flammes tout ce qu'il était humainement possible de sauver.

« Les pertes s'élevaient à environ 100,000 francs et sont couvertes par les Compagnies d'assurance La Centrale et Le Soleil pour une somme de 400,000 francs.

« Ce sinistre va laisser sans travail près de 30 ouvriers.

« Il y a, dans la chronique quotidienne des faits parisiens, des clichés d'une nature cruelle, des récits d'un retour périodique navrant, dont la fréquence semblerait devoir servir d'exemple et de leçon, et qui malheureusement restent, dans leur monotone répétition, sans enseignement et sans profit.

« On pourrait remplir, dans un journal, chaque jour une colonne en racontant l'aventure désolante d'enfants laissés seuls un instant par leur mère et trouvés carbonisés au retour.

« Ces accidents sont si nombreux, si souvent répétés, qu'on néglige la plupart du temps de les reproduire.

« Voici, cependant, un fait affreux, terrible, qui vient de se passer en plein Paris et dont l'impression n'est pas de nature à se dissiper rapidement.

« Dans le quartier des Buttes-Chaumont, derrière le parc si coquet, si pittoresque créé récemment, existe une galerie dite passage du Nord, qui commence au n° 31 de la rue Petit.

« Là, dans l'après-midi d'hier, un incendie éclatait brusquement au premier étage et englobait rapidement d'un cercle de flammes les étages supérieurs.

« Pendant qu'on s'occupait du sauvetage des meubles et des effets des locataires, pendant que les pompiers accourus aussitôt s'évertuaient à combattre les progrès du feu, un cri retentit dans la foule :

« Mes enfants! Sauvez mes enfants! C'était une malheureuse femme, habitant le second étage, qui venait de sortir et que la vue de la fumée avait ramenée, inquiète, affolée, vers le théâtre du sinistre.

« Ce cri d'angoisse maternelle était à peine poussé que trois pompiers s'élançaient, à travers les flammes et la fumée, vers l'appartement du second étage signalé à leur dévouement.

« Quelques instants plus tard, — des instant qui furent des heures, — on les vit se montrer à la fenêtre, tenant entre leurs bras les trois enfants : une petite fille de neuf ans, une autre de sept et un petit garçon de trois ans et demi.

« D'enthousiasmes applaudissements les sautaient; les échelles se dressaient; les trois sauveurs descendaient, chargés de leurs précieux fardeaux, au milieu de l'émotion de la foule.

« On se précipite pour les recevoir, la mère la première... Hélas! les pauvres enfants étaient morts asphyxiés.

« L'incendie a été maîtrisé quelques instants après.

« Mais ces trois malheureux enfants! La catastrophe d'hier servira-t-elle enfin de leçon aux mères?...

« On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine: « Le canton de Maure vient d'être ému par la découverte d'un fait de séquestre accompli dans des circonstances qui sont encore imparfaitement connues, sur la personne d'une femme idiote, qui aurait disparu pendant 15 années ou plus. Les auteurs de cette séquestration sont en ce moment sous la main de la justice, qui informe. »

« On lit dans le même journal: « Un accident déplorable, arrivé la semaine dernière, nous est rapporté. Les causes en sont au moins singulières.

« Il y a trois ans environ, un nommé Mauduit, journalier, demeurant à la Juillerie, en Saint-Jean-sur-Coesnon, trouva, en travaillant près du camp de la lorde d'Gude, un boulet creux qu'il emporta chez lui; après avoir enlevé la mèche, pour s'assurer s'il restait de la poudre, il le plaça sous un buffet, où il resta oublié.

« Il paraît que cette vérification n'avait pas été soigneusement faite, car ce projectile a été la cause d'une catastrophe le 24 de ce mois.

« Ce jour-là, vers sept et demie du soir, un des enfants de Mauduit, âgé de treize ans, jouait avec un bambin de quatre ans et demi, fils des époux Bossé. Par un hasard malheureux, ayant aperçu le boulet, ils eurent l'idée de l'employer à leur amusement; il fut roulé dans le foyer; peut-être même les jeunes imprudents y mirent-il le feu; tout ce que l'on peut savoir, c'est qu'une forte explosion ébranla tout à coup la suite qui sert de demeure à la famille Mauduit.

« Le fils aîné fut la première victime de l'accident. Un éclat de bombe l'atteignit au bas-ventre et le coupa presque en deux; l'effet du projectile fut tel que ses vêtements furent arrachés, et que le corps fut lancé à une grande distance du foyer. La mort fut instantanée. Le jeune Bossé, avec lequel jouait Mauduit, fut atteint à la jambe droite, dont les os furent brisés, et dont la partie inférieure ne tenait plus au corps que par des lambeaux de chair.

« Quant à la femme Mauduit, qui, occupée à coucher un enfant de trois mois, n'avait pu s'apercevoir que le boulet avait été dérangé de sa place habituelle elle fut, elle aussi, blessée par un des éclats, qui lui fit au cou au-dessous de l'oreille droite, une blessure de 7 centimètres environ de longueur, blessure qui, heureusement, ne met pas sa vie en danger; mais elle eut la douleur de voir succomber, deux heures après l'accident, son jeune enfant, légèrement blessé à la tête, et tué par l'effet de la commotion.

« Aussitôt que ce malheur fut connu, les docteurs Duver et Porrin, de Saint-Aubin du Cormier, furent appelés, et donnèrent aux blessés les secours nécessaires.

« Ainsi, cette imprudence de ramasser et de garder des boulets creux, a fait quatre victimes, dont deux, les enfants Mauduit, sont mortes, et dont une troisième, le fils Bossé, pourrait bien avoir le même sort, l'amputation de la jambe ayant été jugée nécessaire. »

« Avant-hier, les premiers communiants venaient à peine de quitter Saint-Louis-d'Antin, lorsque les ouvriers des pompes-funèbres envahirent l'église et la tendirent de noir.

« C'était pour l'enterrement d'un M.V... demeurant boulevard Haussmann, mort dans les conditions les plus bizarres et les plus tristes.

« M.V... souffrant d'un mal de dents, avait voulu mettre sur la dent malade un peu de nitrate d'argent; au lieu de nitrate d'argent, ce fut quelques gouttes d'acide prussique.

« Il tomba foudroyé! A quarante-cinq ans! plein de vie, laissant une famille désolée.

« Quel mystère cache cet accident terrible? Est-ce une erreur de pharmacien? est-ce un suicide?

« On ne le saura sans doute jamais.

« Voici une annonce détachée du prospectus d'un nouveau journal qui se fonde au delà des mers, dans la patrie de Barnum, terre classique du puff et du humbug :

« UNE FEMME ET 100,000 DOLLARS.

« Par suite d'une combinaison merveilleuse le nouveau journal the Light est en mesure d'offrir à ses lecteurs une prime sans précédents.

« A savoir : La main d'une jeune fille belle et bien élevée, qui apportera, à son mari une dot de 100,000 dollars, déposée à la banque nationale.

« Chaque abonné d'un an recevra en prime un numéro. Le premier sortant au grand tirage, qui aura lieu le premier mai, sera l'heureux époux de l'adorable Jenny, dont voici la photographie. (ICI UN PORTRAIT.)

« Nota. Si le sort favorisait une personne

déjà mariée ou une femme elle jouirait de la faculté de transmettre ses droits à un parent.

« L'Émancipation de Toulouse publie les détails qui suivent sur un fait curieux de la vie si agitée et si fondante de l'Étendard.

« C'était l'époque où MM. Pic et Seugnot s'associeraient pour fournir de sucrerie et de politique le peuple français.

« Le Gaulois venait d'inventer ou de rajouter un singulier système de réclame. Les rédacteurs avaient écrit un Gaulois miniature, grand comme une main de fillette, Straudin en fit tirer plusieurs milliers d'exemplaires et les glissa dans les boîtes du 1<sup>er</sup> janvier.

« Ce petit Gaulois faisait les délices des parisiennes et le désespoir du confiseur de l'Étendard.

« Et si fort soupira le confiseur de M. Pic, que Straudin lui abandonna cinq cents exemplaires.

« Les abonnés de l'Étendard reçurent cinq cents petits Gaulois.

« Horreur! on lisait aux « faits divers » du mignon journal :

« L'honorable M. X..., bien connu dans le faubourg Saint-Honoré, a été trouvé mort dans son lit.

« Sur sa table de nuit était encore ouverte une boîte de bonbons de l'Étendard.

« La justice informe. »

« Les sept cent mille francs de M. Tailleur y passeront!

« On disait ces jours derniers dans les couloirs de la Chambre que le maréchal Niel venait d'inviter les officiers de la garde mobile à se réunir au camp de Châlons aux mois de juin et de juillet. Cette réunion aurait pour effet d'apprendre aux chefs du nouveau corps les manœuvres nouvelles qui résultent de la transformation des armements.

#### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Du 2 mai.

Lefebvre Carlos, 30 ans, fleur, et Lecerq Joliette, 27 ans, tisserande. Demailly Pierre, 23 ans, fleur, et Lepoutre Marie, 23 ans, journalière. Vander Biest Joseph, 28 ans, domestique, et Lefevre Constance, 38 ans, journalière. Bohnen Charles, 31 ans, teinturier, et Fries Marie, 32 ans, ménagère. Honorez Alfred, 28 ans, employé de commerce, et Toulet Olympe, 29 ans, modiste. Dubron Charles, 21 ans, domestique, et Deffrennes Joséphine, 27 ans, cuisinière. Baillet Napoléon, 20 ans, mécanicien, et Becquereau Marie, 23 ans, tisserande. Delmotte Raymond, 27 ans, fleur, et Fruchart Elise, 22 ans, rattacheuse. Dion Victor, 22 ans, tisserand, et Louvaine Léonie, 21 ans, couturière. Lestienne François, 24 ans, négociant, et Proust Antoinette, 20 ans, sans profession. Carlon Alphonse, 26 ans, fleur, et Davrain Augustine, 20 ans, rattacheuse. Vorbeke Richard, 23 ans, fleur, et Papier Marie, 24 ans, couturière. Gautierman Léopold, 35 ans, fleur, et Duforest Flore, 24 ans, rattacheuse. Snauwert Augustin, 36 ans, tisserand, et Dalanghe Placina, 23 ans, tisserande. Lebrun Camille, 23 ans, tisserand, et Quennoy Flore, 20 ans, journalière. Verdonck Léon, 46 ans, tisserand, et Lepers Adélaïde, 42 ans, ménagère. Depotter Léopold, 34 ans, teinturier, et Lepoutre Alphonsine, 33 ans, dévideuse. Lebrun Théophile, 28 ans, peintre, et Prez, Florentine, 28 ans, tisserande. Vanoverveld Charles, 34 ans, teinturier, et Decottignies Mélanie, 24 ans, bobineuse. Vilain André, 23 ans, tisserand, et Pipart Léonie, 27 ans, tisserande. Adriaenssens Auguste, 30 ans, fleur, et Facon Mathilde, soigneuse. Vanoverschelde Pierre, tisserand, et Ronssé Léonie, tisserande. Ghislain Jean, 39 ans, fondeur en fer, et Lebrun Hortense, 33 ans, tisserande. Vandenhooche Léon, 36 ans, tisserand, et Debais Marie, 25 ans, tisserande.

MARIAGES.

28 avril. — Colas Edouard, 28 ans, cocher, et Delplanque Marie, 46 ans, cuisinière. Orélio Emile, 33 ans, carrossier, et Locuffer Fidora, 25 ans, tailleur. Houzet Victor, 23 ans, marchand grainetier, et Descamps Marie, sans profession. Bonte Alfred, 27 ans, mécanicien, et Lavalard Noémie, 27 ans, sans profession.

NAISSANCES.

Du 27 avril au 2 mai inclus : 40 garçons et 47 filles.

DÉCÈS.

27 avril. — Deherripout Marie, 79 ans, ménagère, rue de Lhommelet. Blanquart Philippine, 85 ans, journalière, aux Petites Sœurs.

28 avril. — Leruste Joséphine, 34 ans, ménagère, au Coq français.

29 avril. — Gaillet Roseline, 51 ans, lossiveuse, rue des Parvenus-Ros Sophie, 25 ans, couturière, rue Saint Jean.

30 avril. — François François, 47 ans, maréchal-ferrant, rue du Chenin de fer. Roger Louis, 35 ans, voiturier, hôpital.

1<sup>er</sup> mai. — Teirlinck Marie, 23 ans, soigneuse, rue Jacquart. Feuillet Alexandre, 36 ans, fabricant, rue Nain. Delvinoire Marie, 60 ans, ménagère, rue de l'Épote.

2 mai. — Franchomme Pierre, 59 ans, rue du moulin de Roubaix. Annoy Julie, 70 ans, ménagère, rue Ju haut Fontenay.

3 mai. Rousseaux Aïxé, 68 ans, sans profession, Grande rue.

1 est décédé en outre 19 garçons et 22 filles au-dessous de 10 ans.

#### COURS DE LA BOURSE.

Du 4 Mai 1868.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0... 71.65	3 0/0... 71.95
4 0/0... 101.50	4 0/0... 102.00

#### ANNONCES

Etude M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix.

#### Jolie maison

à usage de rentier ou de commissionnaire

#### A VENDRE OU A LOUER

Cette maison est située rue du chemin de fer à Roubaix.  
à la même étude, on demande un petit clerc. 8773

ROUBAIX, rue de l'Alouette, 5.

Dans la salle des concerts de M. Dominique Rousseau.

#### VENTE aux enchères publiques

d'un

#### Beau Mobilier

en palissandre, acajou et chêne sculpté

Meubles genre boule, belles glaces bi-seautées, garnitures de cheminées en bronze doré, beaux bronzes artistiques, porcelaines de Chine et du Japon montées en bronze, linge de table et de corps, beaux cachemires de l'Inde, belles dentelles de Chantilly, points d'Alençon, Valenciennes et autres. Belles fourrures en martre du Canada, bijoux montés en brillants, piano en palissandre, etc. etc.

Les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 mai 1869, 2 heures de relevée, M<sup>e</sup> ALFRED ROUSSEL, commissaire priseur à Roubaix rue du Grand-Chemin 7, procédera à cette vente.

Voir les affiches et circulaires pour plus amples détails. 8783

Études de M<sup>e</sup> Lefrancq, Blondeau et Desrousseaux, avoués à Lille.

#### A Vendre

à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Lille, le mercredi 12 mai 1869, onze heures du matin.

#### VILLE DE TOURCOING.

1<sup>o</sup> Une Maison sise rue Notre Dame, 4, occupée par Mme veuve Dubrule. Mise à prix. . . 12,500 fr.

2<sup>o</sup> Une Maison sise rue Notre Dame, 10, louée 880 francs, outre les impôts et l'assurance. Mise à prix. . . 14,500 fr.

3<sup>o</sup> Un vaste Atelier de constructeur-mécanicien, situé rue du Pouilly et 12 ares 08 centiares de fonds, loué avec les 3 étages du quartier de derrière de la maison, rue Notre-Dame, 10, 4,500 francs outre les impôts et l'assurance. Mise à prix. . . 65,000 fr.

4<sup>o</sup> Divers Bâtimens à usage de fonderie de fer, magasin, maison d'habitation et dépendances, situés rue Verte, 19, et 17 ares 72 centiares environ de fonds, loués 2,000 francs par an, outre impôts et assurance. Mise à prix. . . 35,000 fr.

5<sup>o</sup> Deux Maisons situées à front de la route de Roubaix, 6 et 8, louées ensemble 900 francs, outre impôts et assurance. Mise à prix. . . 15,000 fr.

6<sup>o</sup> Une Maison sise rue des Ophelins, 29, érigée sur terrain arpenté, louée 1,500 francs. Mise à prix. . . 18,000 fr.

Les trois premiers articles seront exposés en vente, d'abord isolément, les enchères seront ensuite reçues sur les articles premier et troisième réunis, puis sur les articles deuxième et troisième et enfin sur l'ensemble de ces trois mêmes articles.

L'acquéreur de la maison, rue Notre-Dame, 10, dans le cas où cette propriété ne serait pas acquise par la même personne que l'atelier de constructeur-mécanicien, recevra pendant toute la durée de l'occupation de MM. Deletombe et Grolez, un loyer annuel de 260 francs en plus de celui actuel et le pour la location des trois étages du quartier de derrière de la dite maison, ce qui réduira d'autant le loyer Jû à raison de l'atelier de constructeur.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

S'adresser pour les renseignements : 1<sup>o</sup> Au greffe du tribunal civil de Lille où se trouve déposé le cahier des charges.

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Lefrancq, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue du Vert Bois, 22.

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Blondeau, avoué co-licitant, demeurant à Lille, rue Royale, 73 bis.

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Desrousseaux, avoué co-licitant, demeurant à Lille, rue Impériale, 97.

5<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Roussel, notaire à Tourcoing, chargé de la liquidation 8761